

SOMMAIRE

Cliquez sur l'intitulé
de l'article pour accéder directement à la page

ACTUALITÉS GÉNÉRALES

- [Balance commerciale : Mais comment font les Pays-Bas ?](#) 3
- [Les prix des produits agricoles au zénith](#) 3
- [Le gâteau et le partage du gâteau, le grand changement depuis deux ans](#) 4
- [Qui est « agriculteur » en 2021 ?](#) 5

VITICULTURE

- [Les vins français à l'honneur en 2022](#) 6

ELEVAGE

- [Aviculture : La grippe aviaire perturbe le marché](#) 7
- [Ovins : Recul des abattages d'agneaux et prix en hausse](#) 7
- [Bovins : Baisse des abattages pour le 14e mois consécutif](#) 8
- [Porcins : 5 % d'abattages en moins mais 56 % de prix en plus !](#) 8
- [Lait : La collecte reste en léger retrait avec une forte hausse de prix](#) 9

GRANDES CULTURES

- [Semis en hausse de 2 % pour les cultures d'hiver](#) 9
- [Marchés mondiaux : Une abondance confirmée](#) 10

FRUITS & LÉGUMES

- [Les stocks de pommes et de poires baissent](#) 11
- [Poireaux : Prix en hausse de 50 % sur un an](#) 11
- [Choux-fleurs : Moins de 200 000 tonnes cette année en France](#) 11

GESTION & DROIT

- [PAC 2023 : l'octroi des aides subordonné au respect des conditions de travail des salariés](#) 12

PORTRAIT D'AVENIR

- [Dans l'épreuve, se révèlent les chefs d'entreprise](#) 14

3 QUESTIONS À...

- [Viticulture : le changement climatique, c'est maintenant](#) 17

CULTURE

- [Quand la filière laitière rencontre l'univers du Manga !](#) 19

DERNIÈRE MINUTE

- [PAC 2023 : la notion d'agriculteur actif adaptée aux sociétés](#) 20
- [Commerce extérieur : Baisse d'un tiers du solde en un an](#) 20
- [Des fermiers américains étranglés par les baux](#) 21

SIMULATEUR
PAPC
[VOIR ICI](#)

OFFERT PAR

GROUPE
BSF
ACCOMPAGNER LES DIRIGEANTS DANS LEURS PRISES DE DÉCISION
DONNÉES FINANCIÈRES, FISCALES, JURIDIQUES, SOCIALES & COMPTABLES

membre du Groupement AGIRAGRI

L'EDITO

Les pharaons d'Europe ont la mémoire courte

Il y a trois millénaires, les famines étaient fréquentes. Pour éviter d'en subir la rigueur, Joseph suggère à Pharaon de constituer des stocks pendant les bonnes années. Cette sage précaution a été oubliée. Le monde vient pourtant de connaître dix années, non interrompues, d'une croissance plus rapide de la production de céréales que de la population.

Les hommes se sont laissés convaincre que les stocks n'étaient plus nécessaires tant l'abondance était devenue la règle. Les gouvernements ont même signé des accords dans le cadre de l'OMC pour renoncer aux instruments de cette même « organisation » et les stocks publics ont été tout simplement interdits. Ces bons apôtres avaient oublié d'introduire dans leurs modèles d'optimisation les pandémies et les guerres. La crise Covid a montré les dangers pour la santé publique de cette stratégie opportuniste. La guerre d'Ukraine a mis en péril les lois élémentaires du fonctionnement des marchés. C'est au moment où la production mondiale a atteint son pic historique que le prix a lui-même atteint des sommets. Mais tous les pharaons des temps modernes ne réagissent pas de la même manière.

***“Les hommes se sont laissés convaincre
que les stocks n'étaient plus nécessaires”***

Le pharaon de Russie a mis le feu aux poudres en voulant retrouver une part de l'empire que ses prédécesseurs avaient perdu. Ces derniers étaient capables d'aller dans l'espace mais ils étaient incapables d'éviter les files d'attente devant des boulangeries vides. Après les mesures de rétorsion économique à la suite de l'annexion de la Crimée, il en a profité pour valoriser son potentiel de terres agricoles parmi les meilleures du monde.

Le Pharaon de Chine a bien entendu le message de Joseph. Il a peu de terres disponibles et une énorme population. Il détient à lui seul plus de la moitié du stock mondial, soit l'équivalent d'une année de consommation intérieure humaine et animale. Mais il a aussi des volontés de puissance et n'entend pas partager ce trésor.

En revanche, le pharaon des Amériques se sent peu concerné par la flambée des prix. Ses stocks sont au plus bas. Il dispose en effet d'une abondance de terres agricoles inouïe, qui lui permet de produire 19 % de la production mondiale pour 4 % de la population mondiale. Cela lui permet même d'affecter 42 % de son énorme production de maïs pour faire des carburants pour ses automobiles.

Quant aux pharaons d'Europe, ils se sont crus obligés d'appliquer des règles de l'OMC que les autres pharaons ignorent souverainement. Face à la spéculation entraînée par la guerre, ils ne disposent pas de stocks publics pour faire baisser la fièvre et doivent désormais faire face à une inflation galopante sur les prix des produits alimentaires. Ils disposaient pourtant d'une production largement supérieure à leurs besoins grâce à la PAC. Les pharaons amnésiques risquent de passer du rêve au cauchemar.

AGIRAGRI
Groupement d'experts comptables et d'avocats

SC AGIRAGRI
85 Boulevard de Charonne
75011 PARIS
SIREN : 53530200400010
N° d'identification au RCS :
Paris B 535 302 004
Directeur de Publication :
Olivier AUGERAUD
Rédactrice en chef :
Arielle DELEST
Comité de rédaction :
Bernard BIZOUARD
Rédacteur :
Lucien BOURGEOIS
Réalisation :
C.O.T.C Communication

< **SOMMAIRE**

ACTUALITÉS GÉNÉRALES

Balance commerciale : Mais comment font les Pays-Bas ?

Il faut vraiment vérifier si on ne s'est pas trompé. En 2022, les Pays-Bas auraient dégagé un solde excédentaire de leurs échanges agroalimentaires de 38 milliards € (Md€). Comment peut-on expliquer l'ampleur de ces chiffres ? On savait les agriculteurs hollandais à la pointe des nouvelles technologies. Mais leur territoire agricole est tellement exigu. En fait, il y a aussi et surtout le port de Rotterdam, plaque tournante entre une grande partie des pays de l'UE à 27 et le reste du monde. C'est ce qui explique probablement la performance aussi de la Belgique avec un excédent de 7 Md€ grâce au port d'Anvers. Ces deux pays parmi les plus petits de l'UE totalisent un excédent de 45 Md€ en 2022.

L'autre surprise des résultats de 2022 se trouve en Pologne. Ce pays arrive désormais en seconde position après les Pays-Bas avec un excédent de 15 Md€. Il vient de passer devant l'Espagne. Ceci étant, celui-ci conserve une grande avance sur la France avec 13,5 Md€ en 2022 (pour mémoire, le solde de la France est de 10,5 Md€). L'Irlande et le Danemark ont des excédents d'environ 6 Md€. Les pays déficitaires sont beaucoup moins nombreux. Le plus grand déficit concerne l'Allemagne avec 22 Md€ en 2022. Viennent ensuite, la Suède avec 7 Md€, le Portugal avec 5 Md€ et la Finlande avec 4 Md€.

Au total, l'UE à 27 garde un excédent très important avec 37 Md€. Il est toutefois en baisse d'un quart par rapport à 2021 à cause, en particulier, du renchérissement du prix des oléagineux. Le déficit pour les céréales et les oléagineux y compris tourteaux est passé à 37 Md€ et celui des poissons et produits de la pêche atteint 25 Md€. Mais l'UE 27 garde des excédents très importants pour les viandes (+16 Md€) et les produits laitiers (17 Md€). C'est bien évidemment sur les boissons que l'excédent est le plus important avec 31 Md€ dont 16 Md€ sur les seuls vins.

Les prix des produits agricoles au zénith

Quand s'arrêtera la flambée des prix des produits agricoles ? En février 2023, les prix ont encore augmenté par rapport au mois précédent et l'augmentation en douze mois est de 11,4 %. Mais cette moyenne recouvre des réalités bien différentes. On note même une très forte baisse du colza qui perd 25 % en un an. Les vins AOC perdent aussi 10 %.

La plupart des autres produits connaissent des hausses importantes. Le prix des œufs augmente de 78 % en 12 mois et celui des légumes de 53 %. Les prix des céréales connaissent un ralentissement certain et ne dépassent que de 5 % leur niveau de février 2022. Il en est tout autrement des productions animales avec une hausse de 58 % du prix du porc, de 18 % pour les gros bovins, de 23 % pour la volaille et de 22 % pour le lait de vache.

Quand on compare les niveaux actuels à ceux de la moyenne quinquennale 2018-2022, les progressions prennent encore plus de sens. La moyenne des prix est à un niveau supérieur de 27 %.



EN SAVOIR PLUS



La Pologne,
l'autre surprise



EN SAVOIR PLUS



< **SOMMAIRE**

ACTUALITÉS GÉNÉRALES

Pour les produits végétaux, le blé a augmenté de 42 % et le colza de 18 %. En revanche, les fruits progressent de seulement 9 % et les vins AOP stagnent au même prix à la production. Pour les productions animales, la progression est très forte avec 103 % pour les œufs, 58 % pour les porcins, 38 % pour les gros bovins et 35 % pour le lait et la volaille.

Les prix des produits alimentaires à la consommation ont été entraînés à la hausse. En douze mois, l'indice moyen a progressé de 15,8 % avec 15 % pour les viandes, 20 % pour les produits laitiers et le fromage et 30 % pour les huiles. Mais contrairement à la situation des produits agricoles, il n'y a pas beaucoup de différence quand on se reporte à la moyenne 5 ans. L'indice général progresse de 20 % au lieu de 15,8 %. Cela veut dire que l'inflation est très récente et n'a commencé que depuis un an.

Une inflation
très récente

Le gâteau et le partage du gâteau, le grand changement depuis deux ans

Les prévisions des comptes de l'Insee pour 2022 confirment largement ce qu'on voyait apparaître dans les comptes de 2021. On assiste à un grand changement depuis deux ans. On assistait auparavant à une lente dégradation des résultats de la valeur ajoutée de la ferme France. Cela n'empêchait pas une amélioration des revenus agricoles car le nombre des agriculteurs diminuait plus rapidement que le chiffre d'affaires de l'ensemble. Autrement dit, même si le gâteau stagnait ou baissait, cela n'empêchait pas la part individuelle moyenne de grossir car le nombre de convives diminuait plus vite que la taille du gâteau.

Pendant de très nombreuses années, c'est la situation que l'on a connu en France. Mais en 2021 et surtout en 2022, la situation a radicalement changé. Le chiffre d'affaires de la ferme France a augmenté dans des proportions inconnues dans le passé. Pendant une décennie entre 2011 et 2020, ce chiffre d'affaires que l'Insee nomme la « Production au prix de base » était de 75,5 Md€ en moyenne avec des écarts entre 71 et 78 Md€. En 2021, cette production atteint 83 Md€ et en 2022, 96,9 Md€. En deux ans, la production a fait un bond de 21 Md€ !

Bien entendu, il ne faut pas en rester là pour apprécier les résultats pour les agriculteurs car les consommations intermédiaires ont, elles aussi, augmenté. Regardons les évolutions de la valeur ajoutée brute. Cette dernière était en moyenne de 29,5 Md€ entre 2010 et 2020. Elle atteint 35 Md€ en 2021 et 43,5 Md€ en 2022. La hausse est alors de 14 Md€ par rapport à la moyenne de la décennie.

On comprend mieux pourquoi les indicateurs de revenu peuvent connaître une très forte progression. Cette fois-ci, le gâteau augmente beaucoup et le nombre des agriculteurs continue à baisser comme auparavant. C'est ainsi que le résultat net par actif non-salarié aurait augmenté de 28 % en 2021 et pourrait augmenter de 36 % en 2022 d'après les analyses de l'Insee.



EN SAVOIR PLUS 

Lente
dégradation de
la valeur ajoutée

< **SOMMAIRE**

ACTUALITÉS GÉNÉRALES

Qui est « agriculteur » en 2021 ?

Le recensement agricole de 2020 donne lieu à beaucoup d'ambiguïtés. On aura noté qu'il y avait en France métropolitaine 389 000 « agriculteurs ». Mais s'agit-il vraiment d'agriculteurs et deuxième question, ces agriculteurs recensés ne vivent-ils que de l'activité agricole ? Car on ne compte pas des ménages mais des unités de production qui ont une activité agricole. Il suffit de posséder une vache ou 5 brebis ou encore 20 ares de culture spéciale pour être reconnu comme ayant une activité agricole. Pas étonnant qu'on obtienne une telle hétérogénéité de situations, difficiles à décrire sans être simpliste.

Néanmoins, il est intéressant de comparer ces chiffres aux résultats 2021 (les derniers disponibles) du Réseau comptable agricole (RICA). Première constatation, le Rica ne représente que 282 000 exploitations. Même en appliquant le taux de diminution annuel de l'Insee de 1,8 %, il manque 100 000 exploitations. Où sont-elles ?

Il faut rappeler que le Rica ne comptabilise que les exploitations qui ont une production supérieure à 25 000 € par an, ce qui correspond à 98,6 % de la production totale. On peut donc en déduire que les 100 000 exploitations qui ont une production de moins de 25 000 € par an ne réalisent que 1,5 % de la production totale de la Ferme France. Autrement dit, il s'agit d'une activité agricole de 8 000 € par an en moyenne, c'est-à-dire environ 2 000 € d'excédent brut d'exploitation (EBE), même pas 200 € par mois !

Dans les 282 000 exploitations représentées par le Rica, 45 000 exploitations produisent moins de 83 000 € par an, le seuil admis pour bénéficier du micro-bénéfice agricole. Ces micro-fermes représentent à peine 2,5 % de la production totale de la Ferme France. En 2021, elles disposaient d'une moyenne de 16 000 € par an d'EBE.

Reste alors 236 000 exploitations avec une production supérieure à 83 000 € qui réalisent 96 % de la production totale. Elles sont constituées de 92 000 entreprises individuelles qui réalisent en 2021, 22 % de la production totale et dégagent un EBE de 72 000 € par an. Les 145 000 sociétés réalisent 74 % de la production totale avec un EBE moyen de 136 000 € par an, soit le double des entreprises individuelles.



EN SAVOIR PLUS



Recensement
des unités de
production

**EXCLUSIF
gratuit**



**SIMULATEUR
PAPC**

**AGIRAGRI crée et met à votre
disposition un outil inédit
de simulation des aides PAC 2023**

Interface de téléchargement ICI

< **SOMMAIRE**

VITICULTURE



Les vins français à l'honneur en 2022

Dans le concert de désolation sur les mauvais résultats des échanges extérieurs de la France en 2022, les boissons constituent une petite lueur intéressante. Tout à été dit. Les entreprises françaises n'auraient rien compris aux tendances économiques actuelles. Elles seraient trop dispersées et surtout elles auraient une stratégie commerciale d'un autre temps avec près de 500 appellations d'origine alors que les nouveaux producteurs du Chili, d'Australie ou de Nouvelle Zélande se contentent de quelques indications de cépage avec des prix imbattables.

C'est oublier que les boissons alcoolisées ne sont pas un produit alimentaire comme les autres et que sa consommation est limitée par un certain nombre de réglementations pour des raisons évidentes de santé publique. Dans un tel contexte, jouer la carte de la différenciation qualitative ne se révèle pas un mauvais choix. Depuis 2015, les excédents français ne cessent de grossir à la seule exception de l'année 2020 marquée par les confinements de la crise Covid.

En 2022, on assiste à un nouveau records. Le secteur des boissons dégage le deuxième excédent de notre balance commerciale après l'aéronautique et juste avant la cosmétique avec 15,6 Milliards d'euros (Md€). C'est 1,4 Md€ de plus que l'année précédente.

En 2022, les volumes exportés ont eu tendance à baisser mais les augmentations de prix ont largement compensé.

Cette montée en puissance est essentiellement le fait des vins et champagnes avec un excédent de 11,3 Md€. C'est 4 Md€ de plus qu'en 2015. On espérait beaucoup d'un développement extraordinaire du marché chinois. Cela n'est pas le cas et ce marché a encore chuté de 25 % en 2022 et il ne représente actuellement que 4 % de nos exportations de vins et champagnes. En revanche, fort curieusement on assiste à de nouvelles percées sur le marché américain qui représente désormais 20 % de nos exportations avec un excédent de 2,4 Md€ en 2022. Le marché britannique occupe aussi une grande place dans nos exportations si bien que les USA et le Royaume Uni absorbent presque un tiers de nos ventes.

Il faut y ajouter des excédents croissants pour les spiritueux. Le Cognac assure les deux tiers en valeur de nos exportations. Là encore, le marché américain est prépondérant avec un excédent de 2,4 Md€ en 2022.

Le bon choix
de la
différenciation
qualitative

US / UK :
presque 1/3
de nos ventes

< **SOMMAIRE**

ELEVAGE



EN SAVOIR PLUS 

Aviculture : La grippe aviaire perturbe le marché

En janvier 2023, les abattages de volailles sont en forte baisse (- 11 % en un an en tonnage). Cela est dû à une baisse d'environ 25 % pour les canards et 12,5 % pour les dindes. L'épidémie d'influenza aviaire s'est propagée dans le Grand Ouest. Jusqu'à maintenant la production de poulets de chair résistait assez bien mais actuellement, elle baisse de 8 %. Il faut dire que le coût de l'aliment ne cesse d'augmenter. En janvier 2023, ce coût est 21 % plus élevé qu'il y a un an et 41 % de plus que la moyenne 2018-2022. Les prix à la production progressent eux aussi de 30 % en un an et de 37 % par rapport à la moyenne quinquennale.

En décembre 2022, les exportations de poulets reculent de 25 % et les importations augmentent à peine. Pourtant, la consommation de viande de volaille reste soutenue avec une progression de 1,3 % en moyenne et de 5,5 % pour les poulets. Mais, la consommation de canards, dindes et pintades continue de baisser. L'épidémie a été si forte au deuxième semestre 2022 qu'elle a entraîné un effondrement des mises en place de poussins de canards de plus de 50 %, de 30 % pour les dindes et les pintades et de 10 % pour les poulets.

Un élément nouveau est survenu en 2022 après les attaques contre l'Ukraine. L'UE à 27 a supprimé les droits de douane pour les produits agricoles provenant d'Ukraine. Cela a provoqué un accroissement de 120 % des importations en provenance de ce pays à des prix imbattables qui ont accru la concurrence avec la production nationale.

Augmentation
de l'aliment



EN SAVOIR PLUS 

Ovins : Recul des abattages d'agneaux et prix en hausse

La décapitalisation du cheptel se poursuit avec une augmentation des abattages de brebis de réforme. Résultat, le nombre des agneaux abattus recule de 12 % en un an. Les prix ne cessent de croître pour atteindre 7,9 € le kilo carcasse, soit une hausse de 40 centimes depuis un an en augmentation de 1,35 € par rapport à la moyenne quinquennale. Les importations augmentent légèrement en provenance des autres pays de l'UE mais elles diminuent de 33 % en provenance de Nouvelle-Zélande.

La consommation recule de 4,5 % en un an.

Recul de la
consommation

< **SOMMAIRE**

ELEVAGE



EN SAVOIR PLUS



Bovins : Baisse des abattages pour le 14^e mois consécutif

En février 2023, une fois de plus, les abattages de bovins sont en baisse de 2,4 % par rapport à 2022. C'est le 14^e mois consécutif de baisse. Pas étonnant que les cours soient en hausse de 90 centimes du kilo pour presque toutes les catégories. Les vaches de réforme laitière semblent connaître une légère progression de 0,4 % mais il faut relativiser et se rappeler que ce niveau est inférieur de 9 % à celui de la moyenne quinquennale. Le prix atteint désormais 4,85 €/kg carcasse. Ceci étant, quand on examine de près les statistiques en tonnages, on peut se demander si l'on n'approche pas du point de bascule. En effet, les catégories qui sont en baisse pour les tonnages abattus sont principalement les veaux de boucherie avec une baisse impressionnante de 12 %, viennent ensuite les bovins mâles de plus de 24 mois (- 4 %) puis les vaches allaitantes (- 2 %). Toutes les autres catégories connaissent des hausses minimales mais la baisse semble stoppée. Au total, les tonnages de gros bovins sont en légère baisse de 0,3 %. Plus étonnant : la consommation dépasse de 5,5 % celle de l'an dernier à pareille époque. Il est en effet paradoxal de constater que cette consommation puisse augmenter alors que toutes les enquêtes montrent une dégradation du pouvoir d'achat des ménages avec des prix à la consommation qui ont augmenté de près de 20 %. Les exportations de brouards repartent à la hausse en ce début d'année après un creux fin 2022. Mais elles sont encore de 14 % inférieures à celles de la moyenne quinquennale. On note une accélération vers l'Algérie et un tassement vers l'Italie et l'Espagne. Une production en baisse et une consommation en hausse, pas étonnant que le déficit s'accroisse. Les exportations chutent de 14 % et les importations augmentent de 25 %.

Le point
de bascule



EN SAVOIR PLUS



Porcins : 5 % d'abattages en moins mais 56 % de prix en plus !

En février 2023, les abattages sont une nouvelle fois en baisse : - 5,6 % en un mois après - 7 % en janvier. De ce fait, les prix poursuivent leur hausse. En février, le prix moyen était de 2,26 € entrée abattoirs. C'est 56 % de plus qu'il y a un an comme comparé à la moyenne quinquennale. Les exportations reculent de 10 % aussi bien par rapport à l'année dernière qu'à la moyenne 2018-2022. Les importations sont en hausse de 6 %. Dans ces conditions, la consommation recule de 5,5 % sur un an.

Consommation
- 5,5 %

< **SOMMAIRE**

ELEVAGE



EN SAVOIR PLUS 

Lait : La collecte reste en léger retrait avec une forte hausse de prix

Comme on a pu le constater au moment des quotas laitiers, il suffit d'un faible changement des volumes produits pour provoquer une forte variation des prix. La situation actuelle est caricaturale. Le volume de la collecte de janvier 2023 est en baisse de 1,4 % d'un an sur l'autre et le prix du lait standard conventionnel (hors AOP et IGP ou Bio) a augmenté de 25 % pour atteindre 470 € par 1000 litres. Cela s'explique aussi par le fait que la collecte européenne n'a connu qu'une croissance faible de 0,9 % mais reste stable en cumul annuel. Cela évite la concurrence.

Comme lors des fortes hausses de prix dans le passé, la hausse actuelle est beaucoup plus prononcée pour le lait standard que pour les laits certifiés. Le prix du lait AOP augmente de 18 % en un an et celui du lait Bio de 7 % seulement. De fait, la part du Bio diminue faute de débouchés.

Les fabrications de crème et de beurre progressent respectivement de 2 et de 5 %. Les fabrications de produits frais et yaourts sont en baisse et celles de fromage sont stables.

En revanche, pour le lait de chèvre, la collecte progresse rapidement (+ 3,1 %) après une croissance de 1,7 % en 2022. Mais la plupart des fabrications sont en baisse à l'exception des bûchettes. Le prix augmente de 12 % en un an et atteint 985 € les 1 000 litres.

Pour le lait de brebis, la collecte est en baisse comme en 2022. La plupart des fabrications aussi, à l'exception du Roquefort.

La part du Bio
diminue

GRANDES CULTURES



EN SAVOIR PLUS 

Semis en hausse de 2 % pour les cultures d'hiver

Les surfaces de céréales d'hiver avaient diminué de 200 000 ha en 2022. Elles regagnent 120 000 ha cette année. Avec 6,7 millions d'ha, elles ne retrouvent pas complètement leur niveau des années 2018-2019 où la surface atteignait 6,9 millions d'ha. La hausse de 2023 bénéficie au blé tendre et à l'orge mais les surfaces de blé dur sont en baisse. On observe aussi cette année une forte hausse de la surface consacrée au colza, + 9 %.

Forte hausse
du colza

< **SOMMAIRE**

GRANDES CULTURES



EN SAVOIR PLUS 

Marchés mondiaux : Une abondance confirmée

L'heure du reflux des prix semble arrivée. Certes, les accords avec la Russie sur le corridor de sortie de la mer Noire sont toujours fragiles. Mais Moscou a autant besoin que l'Ukraine de ce débouché pour pouvoir exporter et les opérateurs réalisent que les disponibilités existent, tant les récoltes récentes sont abondantes. La faillite de certaines banques relance par ailleurs les risques de crise financière et pousse les opérateurs financiers à se désengager des produits agricoles. Le 20 mars 2023, le prix du blé est passé sous la barre des 250 € la tonne sur Euronext, soit son plus bas niveau depuis l'automne 2021. Sur ce même marché, le cours du colza est tombé à 430 €/t. Les observateurs constatent qu'on assiste à une escalade à la baisse, tout aussi absurde que l'escalade à la hausse connue il y a un an. Chaque nouvelle sur l'état de la récolte se traduit par une baisse supplémentaire.

Si l'on veut garder la tête froide face à l'irrationalité des marchés, il est important de connaître les fondamentaux. Malgré le changement climatique, la production mondiale de céréales et de riz ne cesse de croître. Pour les seules céréales au sens occidental du terme, le record historique a été établi pour la campagne 2021-22 avec 2 291 millions de tonnes (Mt). La récolte actuelle est en baisse d'à peine 2 % avec 2 250 Mt. Par ailleurs, le Conseil international des céréales (CIC) vient de publier ses premières prévisions pour la campagne 2023-24. Elles seraient voisines du record d'il y a deux ans avec 2 283 Mt. A moins de catastrophes climatiques exceptionnelles, la situation du marché des céréales est caractérisée par l'abondance. Signalons en particulier la possibilité d'un nouveau record de la production de blé qui aurait atteint pour cette campagne 2022-23 son plus haut niveau historique en dépassant le seuil de 800 Mt.

Il en est de même pour le riz dont la production progresse aussi constamment. Elle avait atteint un record en 2021-22 avec 515 Mt. Elle pourrait le dépasser pour la prochaine campagne avec des prévisions du CIC à 522 Mt.

La production de soja, en revanche, ne suit pas la demande. Elle avait atteint 370 Mt en 2020-21 pour diminuer de 14 Mt en 2021-22. Pour la campagne actuelle, elle revient à son niveau de 2020-21 alors que les prévisions étaient plus importantes. Pour la prochaine campagne, le CIC retient un chiffre de 399 Mt en forte croissance. Mais l'expérience montre que dans ce domaine les prévisions ne sont pas toujours réalisées.

Désengagement
des produits
agricoles

Escalade
à la baisse

Nouveau
record pour
le blé ?

< **SOMMAIRE**

FRUITS & LÉGUMES



EN SAVOIR PLUS



Les stocks de pommes et de poires baissent

Fin février 2023, les stocks de pommes sont en baisse de 11 % par rapport février 2022. La seule exception est la variété Pink Lady avec des stocks 70 % au-dessus de ceux d'il y a douze mois. Il faut dire que près de 20 % de la récolte pour certaines variétés présente des défauts à cause de la sécheresse. Ces lots sont redirigés vers la transformation. De ce fait, les prix sont en hausse de 17 % en février 2023 par rapport à février 2022.

Les stocks de poires sont aussi en retrait mais de façon moins prononcée (- 4 %). Mais pour les variétés Comice et Conférence, les stocks sont en baisse de 30 %. Les prix sont inférieurs à ceux de l'an dernier.

Défauts dus à
la sécheresse



EN SAVOIR PLUS



Poireaux : Prix en hausse de 50 % sur un an

Pour la campagne actuelle, les surfaces sont en léger recul mais les conditions climatiques, sécheresse cet été et froid ces derniers mois, ont eu pour résultat une baisse de la production d'environ 13 %. Cela explique qu'en février 2023, les prix dépassent de 50 % leur niveau de l'année dernière à pareille époque.

La production française de cette campagne serait de 162 000 tonnes soit 21 % de la production de l'UE à 27, au même niveau que la Belgique. Les autres pays arrivent loin derrière avec 12 à 13 % pour les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Espagne.

Production
- 13 %



EN SAVOIR PLUS



Choux-fleurs : Moins de 200 000 tonnes cette année en France

Au 1^{er} mars 2023, les surfaces sont en forte baisse (- 21 %). Mais cela n'a pas fait baisser d'autant la production nationale car les rendements ont été bons de novembre à janvier. Pour la première fois, la production française est inférieure à 200 000 tonnes soit une réduction de 7 % par rapport à la campagne précédente.

La production française représente 11 % de la production européenne. Elle est en 3^e position derrière l'Espagne (33 %) et l'Italie (16 %). La Pologne talonne la France avec 10 % de la production européenne.

Bons
rendements

< SOMMAIRE

GESTION & DROIT

PAC 2023 : l'octroi des aides subordonné au respect des conditions de travail des salariés

« À partir de 2023, et pour la première fois dans le cadre de la PAC, le non-respect des règles minimales établies dans l'Union en matière de conditions de travail, de sécurité et de santé des travailleurs et d'utilisation d'équipements de travail sera pris en compte au titre de la conditionnalité des aides ». C'est avec ce préambule que le ministère de l'Agriculture présente cette nouvelle conditionnalité dite "sociale".

Bien connue depuis 2003, la conditionnalité des aides est un ensemble de règles à respecter pour tout agriculteur ou autre bénéficiaire localisé en métropole ou dans les départements d'outre-mer, sauf dispositions contraires, recevant une ou plusieurs aides comme les paiements directs (paiements découplés, aides couplées pour des productions animales ou végétales), l'ICHN, l'aide bio ou les MAEC. En 2023, ce principe est renforcé, en particulier en matière de droit social.

Double sanction après contrôle

En pratique, l'exploitant - employeur de main d'œuvre -, qui fera l'objet d'un contrôle mené par l'inspection du travail, pourra subir une « réfaction » de ses aides PAC, toutes les fois que ce contrôle aboutira à une sanction administrative ou à la rédaction d'un procès-verbal ouvrant sur des poursuites judiciaires dans les cas les plus graves. En effet, ces sanctions seront notifiées par l'inspection du travail à l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Tous les agriculteurs qui emploient du personnel, quel que soit le statut (CDI, CDD, saisonnier, apprenti) sont concernés. De même que ceux qui emploient un stagiaire ou font appel à la délégation, selon la réalité du lien de subordination telle que l'évalue l'inspection du travail (personnel prêt, prestation de service, détachement...).

Les pénalités ou « réfaction » seront réduites sur la base des versements en cours, mais la pénalité sera appliquée en année N + 1 voire N + 2. L'exploitant reçoit une lettre de fin d'instruction de la part de l'ASP. Il a la possibilité de contester la sanction sur ces aides Pac, par un recours administratif. Un [arrêté du 17 mars 2023](#) (annexe II), publié au Journal Officiel du 21 mars, fixe les taux de pénalités susceptibles d'être appliqués.

L'indispensable DUERP

Les taux de réduction au premier constat vont de 1 à 5 %, puis il passe de 3 à 15 % au deuxième constat. L'absence de désignation de salarié compétent ou ne pas s'être appuyé sur une expertise extérieure, conformément aux dispositions légales, pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques (PRP) de l'entreprise, peut occasionner une réduction au premier constat de 1%. Les pénalités les plus fréquentes, liées à la conduite normale du personnel sont de 3 %. C'est par exemple, ne pas avoir défini de moyen de prévention, de secours et de lutte contre les incendies, ou ne pas avoir informé les salariés des conditions d'utilisation des équipements de travail.

< **SOMMAIRE**

GESTION & DROIT

Ne pas avoir établi de Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) ou ne pas avoir tenu le DUERP à la disposition des personnes concernées, peut occasionner une réduction de 3 % en cas de « non mise à disposition » et de 5 % en cas de « non élaboration ». Ces réductions triplent si une même infraction est constatée dans les trois ans.

Si les conditions de travail, et plus généralement la santé et la sécurité au travail, intègrent pour la première fois la PAC, en revanche, toutes celles et ceux qui sont entrés dans un dispositif de certification environnemental de type HVE, par exemple, savent que ce sujet compte au nombre des points de contrôle des audits de ces différentes certifications ou labellisations.

Le DUERP, outil d'évaluation et de prévention obligatoire pour l'employeur de main d'œuvre depuis 2001, tient une place centrale en termes de prévention et de santé, sécurité au travail. Destiné à recenser l'ensemble des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs (et pas uniquement les salariés de l'entreprise), cet outil a une portée préventive certes, mais aussi et surtout de communication. Sa construction obéit à un formalisme et à un raisonnement qui peut s'avérer complexe à déployer seul. S'appuyer sur un professionnel formé à cette démarche souvent indispensable peut s'avérer utile. Outre sa vocation règlementaire et contraignante, ce document peut s'inscrire dans une démarche RH plus globale et être valorisé tant en interne, qu'en externe. Pour de plus amples renseignements et mettre en œuvre ces mesures, contactez votre expert-comptable membre d'AGIRAGRI !

Audrey Mertens, juriste consultante Droit Social au cabinet FCN, membre d'AGIRAGRI



**Et si vous mettiez
de l'agricole
dans votre avenir ?**

AGIRAGRI
Groupement d'experts comptables et d'avocats

Savez-vous ?

- Que le secteur agricole & viticole est un des plus stimulants ?
- Qu'il impose des prises de décisions permanentes et valorise votre fonction et vos actions ?
- Qu'il a développé tout un écosystème juridique, économique ou informatique, dans lequel être spécialiste, c'est être au cœur de l'action ?
- Que chaque saison, un défi pour les producteurs, se transforme en challenge passionnant pour ceux qui les conseillent ?

Vous sentez avoir toutes les dispositions pour développer vos compétences actuelles dans le milieu rural ?

Prenez dès maintenant contact avec un cabinet membre d'AGIRAGRI et découvrez toute la richesse de leurs métiers !
Quelle que soit votre expérience, ils recrutent : comptable, expert-comptable, juriste, fiscaliste, expert conseil, ingénieur conseil, etc.

Accédez à la page "Recrutement" sur notre site : www.agiragri.com

< **SOMMAIRE**

PORTRAIT D'AVENIR

Dans l'épreuve, se révèlent les chefs d'entreprise



Dans l'ordre Philippe, Maxime (fils de Pierre), Marie Laure, Pierre

Grippe aviaire, épidémie de Covid, délais administratifs à rallonge et maintenant, hausse de l'énergie et des engrais sur fond de guerre en Ukraine. « *Les dix dernières années ont été plus difficiles à traverser que la décennie précédente* », témoigne Pierre Peres, agriculteur à Saint Michel dans le Gers.

Nous avons rencontré la famille Peres en 2016 pour le 2^e numéro d'A Vrai Lire. Déjà, la réussite de la ferme de la Patte d'Oie reposait sur un triptyque qui continue de faire ses preuves : « Production-Commercialisation-communication ».

« *Nous sommes sur le bon créneau pour la valorisation de nos produits : nos canards sont élevés, abattus et transformés sur place, nourris avec les céréales produites sur la ferme et commercialisés en vente directe. Et les clients sont prêts à payer la qualité et la répercussion de la hausse des charges* » qui, grâce à des investissements judicieux, est maîtrisée et essentiellement limitée au verre, au fuel et à l'électricité. Résultat, ils vendent aux restaurateurs des magrets de canards moins chers que le grossiste ! Ces prix attractifs permettraient de doubler la production. « *Mais cela ne durera peut-être pas et nous voulons limiter notre volume d'animaux à ce que nous permet notre superficie de céréales. On en reste là. D'autant que l'alimentation est un poste très important. Le canard consomme 20 kg par cycle de 3 mois* ». Acheter l'aliment n'est actuellement pas un bon calcul alors qu'il a augmenté de 200 €/tonne.

La famille Peres tient la barre et augmente son chiffre d'affaires malgré le covid, les épizooties et les hausses de l'énergie, grâce à des investissements judicieux et des projets de groupes.

Des crises surmontées

Depuis 2016, la ferme a traversé plusieurs épizooties de grippe aviaire avec des arrêts de production de plusieurs mois. « *Pour compenser, avec l'association des conserveurs fermiers, nous avons acheté de la marchandise chez nos collègues producteurs fermiers de départements indemnes.*

Nous avons gagné 3 mois grâce à cette solidarité

En parallèle, nous avons mis en place des cannetons dans ces zones. Au moment de remettre en production chez nous, nous avons ainsi déjà des canards élevés prêts à gaver. Nous avons gagné trois mois grâce à cette solidarité ». Elle a aussi permis de maintenir le chiffre d'affaires de l'atelier. Mais il leur aura fallu investir 250 000 € dans la mise aux normes biosécurité des installations. Les sas, les aires bétonnées, les aires de lavage, les systèmes de paillage, etc.



< SOMMAIRE

PORTRAIT D'AVENIR

Tout a été refait pour satisfaire à la nouvelle réglementation et améliorer les conditions de travail. Après, c'est aux différents confinements, imposés par la crise du Covid, qu'ils ont dû s'adapter. Les salons, qui représentent 60 % des ventes de la ferme de la Patte d'Oie, ont été annulés. Pour compenser, les Peres ont organisé des drives et des livraisons partout où se situaient les salons. « *Les clients habituels ont été au rendez-vous ce qui nous a permis de maintenir notre chiffre d'affaires* ». La traque des économies a contribué à cette réussite. Ils ont par exemple numérisé leur fichier clients.

La traque des économies

« *Cela nous a pris trois ans pour récupérer toutes les adresses mails et nous sommes passés de 25 000 envois papier à moins de 1000, économisant l'imprimeur, les frais de routage, etc.* », se félicite la famille Peres. Depuis, les livraisons sur l'autoroute des salons continuent et fidélisent de nouveaux clients auprès desquels, ils font aussi la promotion de leurs table et chambres d'hôte.

Poursuite de la diversification

La famille Peres a aussi davantage diversifié ses activités. En 2022, environ un an après l'installation de Maxime, aux côtés de son père Pierre, de son oncle Philippe et de sa tante Marie-Laure, ils ont abandonné la première conserverie (uniquement canards), devenue trop petite et vétuste, pour construire un atelier multi-viandes trois fois plus grand, de 1200 m².

En Cuma, avec 8 autres éleveurs, ils ont investi 2,7 M€ dans ce nouveau bâtiment et l'automatisation de plusieurs postes (étiquetage et lavage des bœufs), ce qui leur a notamment permis d'augmenter de 40 % le volume de canards produits sans trop augmenter le nombre de salariés. Dorénavant, chaque année, la Cuma abat et transforme 18 000 canards gras, 40 000 volailles bio (pintades, poulets, chapons, poulardes...) et transforme 40 porcs bio et 20 moutons bio.

A l'issue du premier exercice, le pré-bilan a amené à réajuster les frais de fonctionnement de l'année de 20 000 € pour tenir compte de la hausse du prix de l'énergie.



Arnaud (fils à Philippe qui est responsable de la Méthanisation)

Un surcoût néanmoins limité grâce au méthaniseur qui chauffe l'eau de la conserverie, un poste important de l'atelier. La production a démarré en 2021, après 8 ans d'études et de démarches administratives. « *C'est une usine à gaz, dans tous les sens du terme* », souligne Pierre. Heureusement, aujourd'hui, les délais sont raccourcis à 5 ans car il y a une volonté politique de la Région et de l'Etat. Mais c'est encore loin des délais Allemands (1 an/1,5 an).

Le méthaniseur : une usine à gaz !

Le projet de 4 M€ d'investissement a été porté par la famille Peres qui détient 97 % de la SAS Ferme Energie, créé en 2017. Elle s'est ensuite entourée de cinq agriculteurs voisins qui sont contractualisés et sont entrés pour certains au capital. L'un d'eux est salarié à mi-temps. Il récupère les effluents chez les exploitants, se charge de l'épandage... La matière première (fumier, couverts végétaux, résidus de maïs) vient d'élevages situés dans un rayon de 3-4 km autour de la ferme et de la coopérative céréalière locale. « *C'était une volonté de ne pas aller plus loin, pour faciliter l'acceptation du projet*, raconte Pierre. *Dès que nous en avons eu l'idée, nous l'avons expliqué aux voisins, puis à la commune et enfin aux communes voisines. Nous n'avons pas caché les nuisances possibles (odeurs, passage des tracteurs...) et nous avons proposé aux habitants du quartier d'être partie prenante dans la récupération de la chaleur du méthaniseur* ». Un premier réseau chaleur a été installé au niveau de la conserverie et des bâtiments d'élevage de l'exploitation. Cette année, un deuxième réseau alimentera les maisons des voisins qui le désirent.

< SOMMAIRE

PORTAIT D'AVENIR

Un co-pilote indispensable

En parallèle, les Peres ont continué à étendre la superficie des panneaux photovoltaïques sur les toits de leurs bâtiments. La production atteint aujourd'hui 250 kg/watts sur la conserverie (autoconsommé), 350 kg/w sur la SAS Ferme Energie (autoconsommé). 400 kg/w avec les panneaux de la SARL, sont revendus en totalité. Ferme Energie avec la cogénération produit et revend 250 kg/w permanent.

Toutes ces diversifications se sont accompagnées de réflexions juridiques, fiscales et sociales menées avec le cabinet EXCO FSO. « *Leur présence à nos côtés est indispensable car c'est très compliqué. Nous avons besoin de leur regard extérieur, de leur suivi des évolutions réglementaires pour nous alerter sur tel ou tel point. C'est notre co-pilote !* » Une relation basée sur le relationnel et la confiance nécessaire pour se développer sereinement et piloter une entreprise de 20 personnes.

L'accueil d'apprentis et de stagiaires

A 57 ans, Pierre avoue ne plus avoir de projet. « *Place aux jeunes !* ». Son fils prend de plus en plus de responsabilités sur la production. Arnaud, son neveu, salarié sur la méthanisation, devrait s'installer dans quelques années. « *Avec mon frère, nous prenons du recul petit-à-petit* ». Le travail est usant physiquement, mais les Peres ont eu une carrière riche de rencontres et de projets, qu'ils partagent avec d'autres agriculteurs ou en accueillant apprentis et stagiaires. En ce moment, une stagiaire est chargée de travailler sur les coûts de production des différentes entités en mettant notamment en place la comptabilité analytique permettant une meilleure détermination des seuils de commercialisation et mesure des impacts de choix de gestion. Encore un projet finalement !■

Propos recueillis par Arielle Delest



Employeurs : nouvelle mise à jour de la grille de salaires

[Accédez à Clic & Claass ici](#)

< **SOMMAIRE**

3 QUESTIONS À...



De gauche à droite, Jean-François BOUVET, co-gérant d'AGIRAGRI et Jean-Pascal GOUTOULY

Viticulture : le changement climatique, c'est maintenant

Pour Jean-Pascal Goutouly, Directeur adjoint de l'Unité expérimentale Vigne Bordeaux à l'INRAE, il n'y a plus de doute, 2003 est notre nouvelle année de référence. « Si la vigne peut s'adapter de temps en temps, elle ne pourra pas supporter ces chaleurs en permanence », assure le chercheur en sciences agronomiques qui était l'invité de la MatinAgri d'AGIRAGRI, le 3 mars 2023.

Rester en-dessous des 2°C de hausse des températures est-il encore possible ?

Sur le siècle, on note une hausse des températures de 0,8°C dans le monde. Pour la France, c'est 1,4°C par rapport à la moyenne 1961-1990. En glissant de 30 ans (base 1900-1930), on atteint presque 2,5°C. Les scénarios du Giec projettent une hausse des températures entre 1,4 et 4,4°C à l'horizon 2080. Le premier, il faut l'oublier ! L'objectif, depuis les accords de Paris de 2015, est de rester en dessous de 2°C d'augmentation. Les efforts devront venir de partout. La Chine est le premier émetteur de gaz à effet de serre, suivie des Etats-Unis, de l'Europe, de l'Inde et du Brésil. Mais le classement serait très différent si l'on tenait compte des importations car l'Europe réduit ses émissions en faisant produire en Chine...

Quels seront les impacts sur la vigne française ?

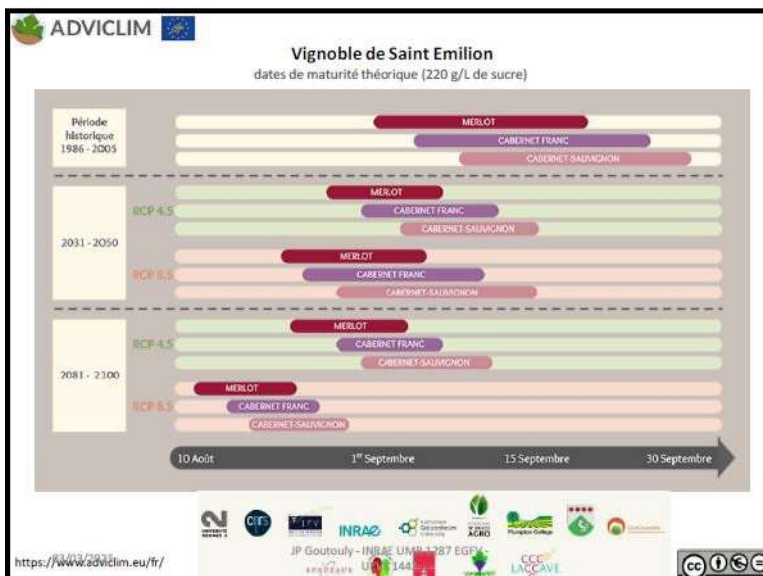
L'INRAE a classé les cépages selon leurs besoins en chaleur. Comparer la carte de 1901 à celle de 2050 est édifiante (voir encadré page X). Déjà ces changements se font ressentir. Le climat actuel de l'Angleterre correspond par exemple à celui de la Champagne des années 80. Autrefois, c'était des vins très acides, le marché était confidentiel. Aujourd'hui, ils ont perdu leur acidité et comptent parmi les meilleurs effervescents du monde.

Le Cognac est une autre très bonne référence pour suivre l'évolution de la véraison car il doit toujours être vendangé à une date qui lui permet d'avoir 8-10°C d'alcool et 10-12 % d'acidité (voir ci-contre l'exemple pour Saint-Emilion). Au début du siècle, on pouvait vendanger jusqu'au 15 novembre. Depuis le début des années 2000, il fait plus chaud, les cycles s'enchaînent plus rapidement.

Sur 36 ans, on constate un débourrement 4 jours plus tôt, une floraison avancée de 20 jours, une véraison de 19 jours et un début des vendanges anticipé de 21 jours !

Ce décalage vers les périodes chaudes de l'été a pour effet de dégrader les qualités organoleptiques du raisin. Plus on glisse vers des températures chaudes, plus on aura des problèmes d'alcool, d'acidité, de PH... donc des problèmes de conservation.

Des étés comme celui de 2003, avec des nuits qui restent chaudes, ne sont pas adaptés à la physiologie de la plante et cela donne des vins déséquilibrés. Or 2003 va devenir la norme, notre référence pour le futur. Nos vignes ne vont pas pouvoir supporter des stress récurrents années après années.



< SOMMAIRE

3 QUESTIONS À...

Quelles sont les solutions pour les vignerons ?

Les méthodes actuelles de travail et les cépages devront être adaptés. Il faudra prendre de l'altitude car on perd 0,6 °C tous les 100 mètres. Le vignoble de Clermont-Ferrand devrait ainsi revenir. Il faudra aussi réorienter les rangs : jusqu'ici il était préconisé de planter Nord-Sud pour que la face Est prenne le soleil le matin et la face Ouest l'après-midi. Maintenant, avec les températures élevées, les raisins échaudent et flétrissent. Il faudra investir les expositions Nord des coteaux pour revenir à des conditions de température et d'éclairement plus corrects, modifier les pratiques culturales et utiliser la très grande biodiversité des Vitis qui compte plus de 18 000 clones concernant 105 variétés. Des essais sont en cours et l'urgence déjà là.

Propos recueillis par Arielle Delest

POUR ALLER PLUS LOIN :

Jean-Pascal Goutouly est aussi membre du Comité Scientifique Régional sur le Changement Climatique 'AcclimaTerra', co-auteur pour la partie viticulture des 2 rapports 2013 et 2018 :

<http://www.acclimaterra.fr/rapport-page-menu/>

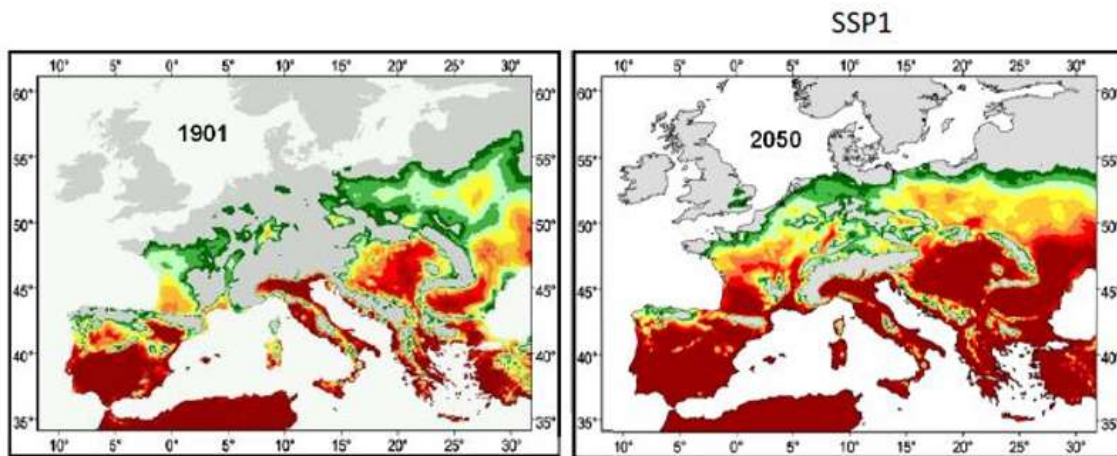
Et chercheur au sein des deux programmes LACCAGE (2012-2016 ; 2018-2021) :

<https://www6.inrae.fr/laccage/Projet>

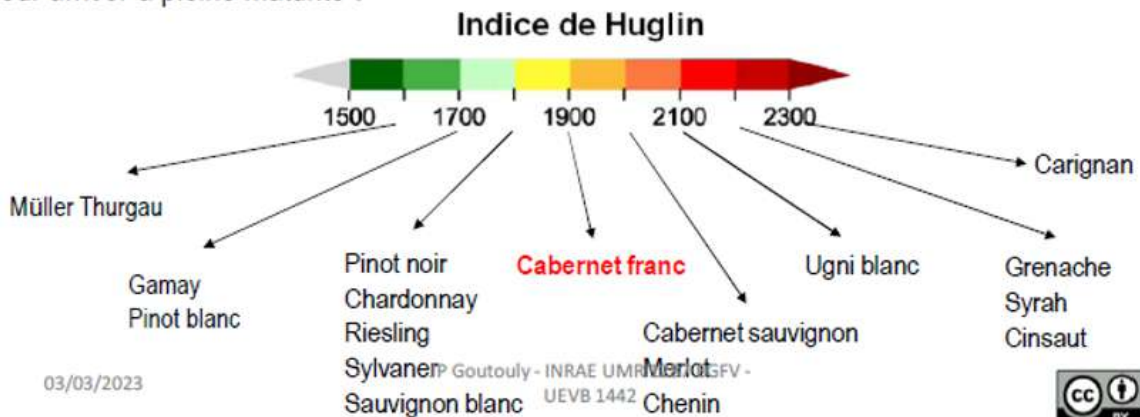
<https://www6.inrae.fr/laccage/Actualites2/Plaquette-La-vigne-le-vin-et-le-changement-climatique>

Collectif groupe de Prospective "la filière Vigne et Vin dans le contexte du changement climatique" au sein de ce programme.

<https://www6.inrae.fr/laccage/Prospective>



Pour arriver à pleine maturité :



< SOMMAIRE

CULTURE

Quand la filière laitière rencontre l'univers du Manga !

Les « Produits Laitiers » (signature de l'interprofession laitière française – Cniel) ont lancé fin 2022 leur premier manga inédit : Mukai, les aventures d'un jeune éleveur laitier.

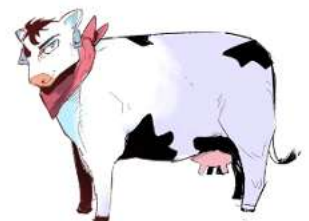
L'objectif : sensibiliser la jeune génération aux métiers de la filière laitière et l'environnement. Un choix de format loin d'être anodin pour s'adresser à la « Gen Z » : la France est en effet le deuxième plus gros pays consommateur de mangas au monde derrière le Japon, avec un marché avoisinant les 213 millions d'euros en 2021.

La cible est bonne : les ados le lisent et attendent avec impatience le tome 2 qui est en cours d'écriture. Mais pas sûr que cela ait un impact sur la consommation de produits laitiers. On aurait pu s'attendre à ce que l'action se déroule à la ferme et à ce qu'on en apprenne plus sur l'élevage laitier.

Mais ce n'est pas le cas dans ce premier tome dont le héros, Mukai, travaille dans la ferme familiale avec son petit frère Tomu et leur grand-père Fumiko. Très vite, ils ont à faire face à un démon venu directement des enfers pour envahir la planète terre. Tout avait l'air d'être un simple mauvais rêve, mais leur pire cauchemar ne faisait que commencer...



Edition Omaké Manga



< **SOMMAIRE**

DERNIÈRE MINUTE

PAC 2023 : la notion d'agriculteur actif adaptée aux sociétés

Dans une note aux OPA du 31 mars 2023, le ministère de l'agriculture précise la notion d'agriculteur actif dans les sociétés.

Pour prétendre aux aides PAC, un demandeur doit répondre à la définition réglementaire de l'agriculteur, c'est-à-dire être une personne physique ou morale, avoir une exploitation agricole sur le territoire national, et exercer une activité agricole. En complément, depuis le 1er janvier 2023, le demandeur d'aide doit être reconnu comme « actif ».

Pour ce qui concerne les formes sociétaires, le caractère actif est rempli si un associé est assuré ATEXA, au titre de ses activités dans la société. Cet associé, s'il a plus de 67 ans, doit par ailleurs ne pas avoir fait valoir ses droits à la retraite.

- **Pour les sociétés à responsabilité limitée (SARL), les sociétés anonymes (SA), les sociétés par actions simplifiée (SAS), et les sociétés civiles d'exploitation agricole (SCEA) qui n'ont pas d'associé affilié à l'ATEXA**, le caractère actif est rempli si le ou les dirigeants / gérants relevant du régime de protection sociale des salariés agricoles sont affiliés à l'AT/MP (assurance accidents du travail / maladies professionnelles des salariés) et détiennent (seul ou ensemble), directement et indirectement, au moins 25 % du capital social de la société. Ces dirigeants / gérants doivent en outre, s'ils ont plus de 67 ans, ne pas avoir fait valoir leurs droits à la retraite.
- **Pour les sociétés coopératives de production (SCOP) à objet agricole**, le caractère actif est rempli si les associés salariés détenant la majorité du capital social, sont affiliés à l'AT/MP. Ils devront de plus ne pas avoir fait valoir leurs droits à la retraite s'ils ont plus de 67 ans.
- **Pour les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) à objet agricole**, s'agissant d'une organisation sociétaire hybride au croisement de l'association et de la société commerciale, le caractère actif est rempli si les statuts prévoient explicitement l'activité agricole.

Pour chacune, le ministère a prévu une liste des caractéristiques utiles à l'analyse de la forme sociétaire. Il est encore temps de vous rapprocher de votre conseil AGIRAGRI pour analyser votre dossier.

Commerce extérieur : Baisse d'un tiers du solde en un an

Après les très bons résultats du commerce extérieur en 2022, le mois de janvier 2023 marque le pas en France. Le solde diminue d'un tiers par rapport au solde de janvier 2022. Les exportations continuent de progresser mais les importations augmentent deux fois plus vite. A noter en particulier des hausses importantes sur les fromages, les viandes, les fruits et les produits de la pêche. Côté exports, les expéditions de vins continuent leur progression de même que celles des eaux de vie.

Dans nos rapports avec nos partenaires de l'UE à 27, le solde positif sur les produits bruts ne compense pas le fort déficit des produits transformés. Fort heureusement, la situation s'améliore avec les pays tiers. Notre déficit en produits bruts est largement compensé par nos excédents croissants en produits transformés.

EN SAVOIR PLUS 

< SOMMAIRE

DERNIÈRE MINUTE

Des fermiers américains étranglés par les baux

Il est de bon ton en France de critiquer le statut du fermage. Qu'en est-il aux Etats-Unis, pays de la liberté des contrats ? Il existe plusieurs types de fermages pour les terres agricoles : un loyer « cash » qui peut évoluer en fonction des revenus agricoles des années précédentes (les baux sont le plus souvent verbaux et à court terme) ; un loyer « cash » variable qui incorpore une partie des résultats nets de l'année ; un revenu de métayage, le « share rent » avec lequel le propriétaire encaisse une partie des recettes et paie une partie des dépenses (en général 50 % en Illinois). Et enfin, le métayage « Share Cropping » ou « Crop Sharing », encore répandu dans beaucoup de régions, notamment les plaines céréalières du Kansas.

Il est prévu qu'en 2022, et encore plus en 2023, les fermages absorberont l'essentiel du revenu agricole comme cela a été le cas dans les années 2014 à 2016. Guy Debailleul, Professeur honoraire à l'Université Laval du Québec a fait une comparaison (en €/ha) : le fermage dans les meilleures terres du Pas-de-Calais en 2022 s'élèvent à 239 €/ha (pour un nouveau bail de 9 ans). Dans l'Illinois, qui produit 20 % du maïs américain, d'après une information parue dans une newsletter de l'Université de l'Illinois, les loyers sont de 773 €/ha en « cash rent », 1020 €/ha en « cash rent variable » et 928 €/ha en « share rent ».

EN SAVOIR PLUS



AVRAI LIRE...
Votre actualité, notre regard **AGIRAGRI**

**En ligne sur le site Internet AGIRAGRI,
consultable partout et à toute heure
sur votre smartphone.**